

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2011

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Lecture du discours du maire
- 1.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 1.5 Mise à pied hivernale journalier régulier temps partiel

2. Trésorerie

- 2.1 Dépôt des états financiers semestriels

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Acceptation décompte # 4, projet assainissement des eaux usées

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Installation ligne électrique : Domaine Batiscais

6. Loisirs et culture

Aucun point

7. Autres sujets

- 7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.2 Levée de l'assemblée

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 14^e jour du mois de novembre deux mille onze (14 novembre 2011), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Lise Méthot conseillère
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Daniel Roy et Ghislain Trépanier, conseillers sont absents.

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Yvan Hamelin, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Hamelin fait la lecture de l'ordre du jour.

2011-11-313

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Marius St-Amant, et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 14 novembre 2011 tel que présenté :

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Lecture du discours du maire

Le maire, monsieur Yvan Hamelin, procède à la lecture du discours du maire conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal.

Ce discours sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité et disponible sur le site internet de la municipalité (www.lac-aux-sables.qc.ca). De plus, il sera envoyé aux citoyens saisonniers.

1.4 Première période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 53

Fin : 20 h 00

1.5 Mise à pied hivernale journalier régulier temps partiel

CONSIDÉRANT le calendrier des travaux;

CONSIDÉRANT le budget 2011;

2011-11-314

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Aline Ménard et résolu que la mise à pied hivernale pour le journalier régulier Pierre Brouillette soit à compter du 25 novembre 2011.

Le journalier régulier pourra être rappelé durant la saison hivernale en fonction des besoins.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Dépôt des états financiers semestriels

2011-11-315

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Aline Ménard et résolu que le conseil accepte le dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses en date du 30 septembre 2011 préparés par madame Valérie Cloutier, directrice-générale et secrétaire-trésorière tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation décompte # 4, projet assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°4 de l'entrepreneur Construction pavage Boisvert inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2011 au montant de 521 806,44\$ en plus de réduire la retenue à 10 % ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la firme d'ingénierie Pluritec ;

2011-11-316

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n°4 de l'entrepreneur Construction pavage Boisvert inc. pour les travaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées par bassins aérés et de verser un montant de 521 806,44 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir appliquée la retenue à 10 %.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Installation ligne électrique : Domaine Batiscanais

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du Domaine Batiscanais veulent procéder à l'installation d'une ligne électrique à partir de la rue de l'Église jusqu'au Domaine Batiscanais pour y desservir leur développement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau doit emprunter l'emprise publique du chemin de la Batiscan et de la rue de l'Église, s'il y a lieu pour se rendre au développement du promoteur;

CONSIDÉRANT l'ensemble des projets domiciliaires riverains ou non actuellement en développement dans la municipalité de Lac-aux-Sables ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne désire pas créer de précédent ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire un développement uniforme de sa localité;

CONSIDÉRANT que tout réseau électrique dans l'emprise d'une voie publique doit demeurer public;

2011-11-317

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu :

- d'autoriser les promoteurs Jean Léveillé et Ghislain Denis à demander à Hydro-Québec le prolongement du réseau électrique **public** le long du chemin de la Batiscan et de la rue de l'Église (soit les lots 6-p à 13-p du rang 1 Price, paroisse de St-Rémi) jusqu'à la fin de l'emprise publique du chemin de la Batiscan afin de desservir le développement du Domaine Batiscanais;

- d'autoriser les promoteurs Jean Léveillé et Ghislain Denis à installer une ligne électrique **privée** sur le site du Domaine Batiscais (soit les lots 1-p à 7-p du rang 1 Price, paroisse de St-Rémi) et de se raccorder au réseau électrique public ;

- de préciser que toute ligne électrique située dans l'emprise d'une voie qui doit être ou qui est prévue d'être cédée à la municipalité doit devenir publique lors de la prise en charge du chemin;

- que le projet de construction et de raccordement de la ligne électrique soit réalisé aux frais des promoteurs sans contrepartie pour la municipalité;

- que les promoteurs devront obtenir les autorisations des autres propriétaires concernés s'il y a lieu;

- que la localisation de la ligne et des poteaux soit décrite dans un plan préparé par un arpenteur indiquant la localisation des installations;

- que le maire et la directrice-générale signe pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

7. AUTRES SUJETS

7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 05

Fin : 20 h 06

7.2 Levée de l'assemblée

2011-11-318

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 07.

M. Yvan Hamelin
Maire

Valérie Cloutier
Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière